

## Commission quadrupartite régionale (Nouvelle Aquitaine) du 16 juin 2023

### **Etaient présents :**

M. Mittet, Directeur Général Adjoint,  
M. JH. Aeschmann du service des Sports référent équipements sportifs de Limoges,  
M. Sansier Direction de la construction et de l'immobilier,  
M. F. Debons de la Direction des Sports,  
Mme C. Bluges de la Direction de l'Education,  
Dominique Parvillé (Limoges), Vincent Dumontaux (Poitiers), Jérémy Caré (Bordeaux) du SNEP/FSU  
Christian Pierrat du SNEP/FSU Bordeaux était également représentant de la Ligue Nouvelle Aquitaine de natation.

A noter que M. Du Verdier (IPR EPS) était inscrit pour cette réunion mais était absent.

Jérémy Caré présente l'ordre du jour après avoir remercié M. Mittet pour la tenue de cette réunion. Il remet à M. Mittet le document RESET Essentiel (Référentiel Equipements Sportifs En Transition environnementale) que le SNEP vient de publier. M. Mittet avait eu une réunion dans la semaine où le sujet des terrains synthétiques avait été évoqué et c'est avec satisfaction, en feuilletant le RESET, qu'il a constaté qu'un dossier y était consacré.

### **Le premier point évoqué concerne le dossier escalade :**

Jérémy Caré rappelle la précédente réunion consacrée uniquement à ce sujet (29 janvier 2021) et demande si l'inventaire qui devait avoir lieu a effectivement été fait.

M. Aeschmann précise que cet état des lieux a été fait qui a démontré le nombre assez important de SAE mais le manque de SAE pour recevoir des compétitions nationales ou internationales. Par contre il a admis que l'inventaire des lycées utilisant des SAE n'avait pas été fait compte tenu de la difficulté de ce recensement.

Il a souligné que la Ligue régionale d'escalade préconisait des murs de 9m avec des blocs à 4m. Les murs de 7m ne sont pas recommandés.

Dominique Parvillé et Vincent Dumontaux sont allés dans le même sens en précisant que l'évaluation au BAC se faisait sur des murs de 9m car celle-ci concernait la grimpe en tête.

Dominique, spécialiste d'escalade a ensuite évoqué les différences entre certains termes techniques et a souligné avec Vincent le coût relativement peu élevé d'une SAE. Le SNEP a mis en avant l'intérêt de la mise en place d'une SAE dans un gymnase qui permet une unité de travail supplémentaire. Il est souligné également que les SAE nouvelle génération sont plus sécurisées notamment pour la grimpe en tête car l'espace entre les dégaines est réduit d'où l'intérêt de rénover les anciens murs d'escalade. M. Mittet considère que la Région peut investir pour faire passer une SAE de 7m à 9m quand les conditions de hauteur du gymnase sont réunies. Les représentants du SNEP signalent que la plupart du temps, les murs d'escalade sont gérés par les clubs sans aucun problème (Boris Diaw Talence...). Jérémy s'étonne que certains sites d'escalade soient gérés par une DSP (Délégation de Service Public) ce qui ne permet pas aux scolaires de les utiliser sauf à payer assez cher (Gymnase Ginko, Bordeaux...).

### **Le deuxième point concerne la politique de la Région sur la consultation des projets :**

Jérémy rappelle que la consultation des équipes EPS ou du SNEP concernant les projets de construction ou de rénovation est indispensable. M. Sansier précise que cette consultation existe et relève du chef d'établissement dans le cas d'une rénovation. M. Mittet informe que le Conseil régional des jeunes (108 jeunes) est également consulté sur différents projets.

Christian met en avant le concept de HQU (Haute Qualité d'Usage) qui devrait prévaloir pour tout nouveau projet.

En effet, les utilisateurs doivent être consultés en priorité pour que le projet final correspondent pleinement à leurs besoins. A ce titre Monsieur Mittet réaffirme la nécessité d'effectuer ces remontées d'usages auprès de leur service.

Vincent demande que les collègues EPS soient impliqués pour toute rénovation, que ce soit en amont lors des différents temps de recensement des besoins comme sur le temps de finalisation des projets. Il demande que le Conseil régional vérifie auprès des chefs d'établissements que cette consultation est bien effectuée.

M. Mittet souligne que chaque lycée de la NA est visité au moins une fois par an par ses services. Un classement est effectué de 1 à 4 (4 pour les cas d'urgence) et les travaux sont programmés en fonction de ce classement. Il rappelle que le PPI (Programme Prévisionnel d'Investissement) sur 5 ans concerne les opérations structurantes au delà de un million d'Euros. Les opérations courantes inférieures à un million d'Euros (600 par an) sont programmées le premier trimestre de chaque année.

### **Les conventions :**

Il est rappelé la nécessité de conventions lorsque des IS communales sont utilisées par les lycées.

M. Mittet rappelle que la Région subventionne la plupart du temps la construction d'IS communales surtout si elles sont utilisées par les lycées. Le problème c'est "l'effet mémoire" c'est à dire que dans le long terme cette subvention est souvent oubliée par les collectivités. Il faut donc inscrire l'investissement de la Région dans la durée par des conventions. La règle actuellement est 20% d'occupation pour le lycée après subvention. M. Debons souligne que la pratique lycéenne est la condition prioritaire pour l'attribution d'une subvention. M. Mittet précise que la priorité est la mutualisation. C'est à dire que chaque IS régionale doit pouvoir être utilisée par les clubs hors période scolaire. Par contre, pour ce qui concerne le fonctionnement, il considère que les IS gérées par les municipalités sont plus adaptées.

Le SNEP partage l'idée de la mutualisation mais considère que la dépendance des lycées par rapport aux municipalités n'est pas souhaitable. L'expérience du Covid a montré que chaque commune édictait ses règles de fermeture et de fonctionnement au détriment de l'EPS. Les installations sportives intra-muros évitent cette dépendance (fermeture de gymnase le lundi pour cause de nettoyage suite à manifestation le week-end....).

### **Occupation des IS :**

Vincent s'interroge sur la capacité de la Région de vérifier l'état des installations municipales utilisées par les lycées surtout dans le cadre de location. Il souligne la difficulté permanente des équipes EPS pour obtenir des créneaux.

Les représentants de la Région admettent la difficulté d'intervention auprès des communes qui restent souveraines. Ils renvoient à la responsabilité des collectivités face aux commissions de sécurité.

Vincent soulève un point très important actuellement concernant la rénovation des IS d'un point de vue thermique en soulignant que la plupart des gymnases ont été construits dans les années 70-80 et sont des passoires thermiques.

Concernant la rénovation énergétique, M. Sansier renvoie au décret tertiaire qui oblige les collectivités à avoir une politique de réduction énergétique des bâtiments. Il rappelle la mise en place du fonds vert pour les petites communes (2 milliards d'Euros) et qui prend en charge 80% des travaux de rénovation énergétique.

M. Mittet informe la commission que le CR a consacré 70 Millions d'Euros pour le surcoût des fluides l'année dernière dans les lycées de la NA.

### **Piscines :**

Christian Pierrat, représentant la Ligue NA de natation rappelle les préconisations de la Ligue concernant les piscines à construire qui avaient été présentées à la dernière commission. Il rappelle également l'engagement de M. Mittet à introduire ces préconisations (comme celles du SNEP) dans le nouveau règlement d'intervention.

M. Mittet nous présente ce nouveau règlement d'intervention qui vient d'être voté sans les préconisations. Il précise que celles-ci seront mises à disposition des élus représentants la Région dans les comités de pilotage sur les projets de rénovation ou de constructions de piscines.

Christian Pierrat informe la commission sur la multiplication des DSP (Délégation de Service Public) en Nouvelle Aquitaine. La Région a subventionné la piscine de Mérignac à hauteur de 3 millions d'Euros sur un budget du service des sport de la Région de 7 millions. Celle-ci est gérée par l'UCPA. Un document du SNEP national sur les DSP est remis à M. Mittet ainsi qu'un document sur le cas de la piscine de Mérignac. Christian Pierrat signale le danger des DSP pour les clubs et la natation scolaire qui doivent payer pour obtenir des créneaux ou organiser des compétitions. Dominique rappelle que les lycées de Limoges n'ont pas accès à la piscine en DSP largement subventionnée par la Région. Il demande que la Région intervienne sur la projet de piscine de Guéret pour que celle-ci soit implantée en centre ville proche des établissements scolaires. M. Debons suggère de contacter la sous-préfète à ce sujet.

M. Debons signale qu'il est très difficile de conditionner l'aide de la Région car celle-ci est sollicitée trop tardivement par rapport à l'avancée des projets.

M. Debons propose que la Ligue intervienne auprès de l'ANDES et L'ANDIS ainsi qu'auprès des représentants de la conférence régionale du Sport.

Jérémy informe qu'une enquête a été effectuée par le SNEP régional sur les IS utilisées par les lycées.

**Ce document est remis à M. Mittet et ses services.**

Certains établissements sont mis en avant, notamment les lycées de Thiviers, Gradignan, Magendie... Jérémy rappelle que ces besoins ne sont pas exhaustifs et souligne la nécessité d'apporter des réponses aux équipes qui constituent des projets. La perspective d'obtenir un prévisionnel des travaux, sur le cas des opérations structurantes permettrait de renseigner les équipes en demande. Jérémy demande que le dernier tableau des rénovations concernant les lycées de la NA soit envoyé au SNEP-FSU.

Les deux nouveaux lycées du Barp et de Créon sont évoqués. Ces deux lycées bénéficieront de gymnases type E avec SAE probablement et le SNEP fera son maximum pour qu'il en soit ainsi.

L'ouverture du lycée du Barp est prévue pour la rentrée 2025 et celui de Créon rentrée 2024.